DE_2026_109

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mardi 03 novembre 2026

Date de la convocation: 26 octobre 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSON, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Madame Cristina POURQUIER, Madame Elisa SUARD

Absents : Madame Marie SABOURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony CHOMAT

DE_2026_109 - Objet : Choix d'un nouvel opérateur de téléphonie et internet

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la consultation auprès de deux opérateurs pour assurer les services de téléphonie et internet de la commune.

En effet, les services apportés par l'opérateur actuel, ORANGE, ne sont pas satisfaisants, notamment le service clients qui est régulièrement défaillant face aux demandes de la mairie.

Le coût mensuel actuel auprès d'Orange (hors lignes analogiques) s'élève à 1 1107, 00 € HT.

Ainsi, il a été demandé à OCCICOM et à KOESIO une proposition financière pour la reprise de ces services.

- L'offre KOESIO s'établit à 1 006,66 € HT/mensuel avec des frais de mise en service de 3 301,98 €.
- L'offre OCCICOM s'établit à 921,10 € HT/mensuel, dont 191,10 € de location du matériel, aucun frais de mise en service.

Les deux opérateurs disposent d'un service clients et dépannage local.

Madame le Maire ajoute que l'offre OCCICOM s'adapte aux conditions des utilisateurs, avec une étude qui a été réellement personnalisée en fonction du besoin de la commune. Le matériel sera adapté à chaque usage comme par exemple la fourniture de postes sans fil à l'école ou à Montbrun, des abonnements de téléphonie mobile s'adaptant à la consommation réelle des agents, des lignes dédiées aux agents administratifs.

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_109-DE

Les box internet proposées par OCCICOM disposeront également d'une clé de secours multi-opérateurs, automatiquement activées en cas de panne internet.

Ainsi, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'opérateur OCCICOM économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition financière de l'opérateur OCCICOM dont le coût mensuel s'élève à 921,10 € HT/mensuel

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 11 / 2026
et publié ou notifié
le 05 / 11 / 2026

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL

MAIRIE DE GORGES-DU-TARN-CAUSSES

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_109-DE
AGEDI